

Barème ANNULATION 2026

En cas d'annulation de la location par le client, Roul'Vilaine rembourse les sommes versées en conservant un pourcentage pour son dédommagement. NB : si le paiement n'a pas été effectué en totalité à l'avance, le dédommagement est calculé sur le montant total de la facture.

Pourcentage du dédommagement conservé par Roul'Vilaine

Moyenne saison

Haute saison

Jusqu'à 4 vélos réservés

Échéance avant location	Dédom.
Supérieure à 5 jours	0
De 2 à 5 jours	20%
De 24h à 48h	50%
Moins de 24h	100%

Plus de 4 vélos réservés

Échéance avant location	Dédom.
Supérieure à 10 jours	0
De 6 à 10 jours	20%
De 2 à 5 jours	50%
De 24h à 48h	80%
Moins de 24h	100%

Jusqu'à 4 vélos réservés

Échéance avant location	Dédom.
Supérieure à 10 jours	0
De 6 à 10 jours	20%
De 2 à 5 jours	50%
De 24h à 48h	80%
Moins de 24h	100%

Plus de 4 vélos réservés

Échéance avant location	Dédom.
Supérieure à 30 jours	0
De 16 à 30 jours	20%
De 6 à 15 jours	50%
De 2 à 5 jours	80%
Moins de 48h	100%

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Roul'Vilaine propose un dispositif de médiation de la consommation. En cas de réclamation, vous devez d'abord envoyer un courrier recommandé à Roul'Vilaine, 5 place des Ormeaux, 35660 Brain-sur-Vilaine afin de rechercher une solution à l'amiable. Par la suite, si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site du médiateur de la consommation : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV – Centre d'Affaires Stéphanois SAS – IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE – 3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE